



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la réglementation
et des collectivités territoriales
Bureau des élections

Arrêté n° 78-2021-07-21-00013

relatif aux bureaux de vote de la commune de Porcheville

**Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le code électoral et notamment son article R 40 ;

Vu la demande formulée par le maire de Porcheville en date du 13 juillet 2021 portant sur le redécoupage des bureaux de vote de la commune ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : Les numérotation, adresse et périmètre géographique des bureaux de vote de la commune de Porcheville sont définis comme suit, conformément au plan (annexe 1) et aux états (annexes 2 à 4) joints au présent arrêté :

Bureau de vote n° 1	Grande salle des fêtes	17, boulevard de la République
Bureau de vote n° 2	Gymnase Georges Davot	Avenue Louis Tibaldi
Bureau de vote n° 3	Nouveau groupe scolaire	110, boulevard de la République

Article 2 : Le recensement général des votes s'effectue dans le bureau de vote n° 1.

Article 3 : Les militaires, les Français établis hors de France et les personnes sans domicile fixe qui demandent leur inscription conformément aux articles L.12, L.13 et L.15-1 du code électoral sont inscrits sur la liste électorale du bureau de vote centralisateur, lorsqu'il s'avère impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attache avec un bureau de vote.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, date à laquelle l'arrêté préfectoral n° 78-2020-07-17-005 du 17 juillet 2020 instituant les bureaux de vote de la commune de Porcheville est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie et le maire de Porcheville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans la commune.

Versailles, le 21 JUIL. 2021

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La sous-Préfète, Secrétaire Générale Adj

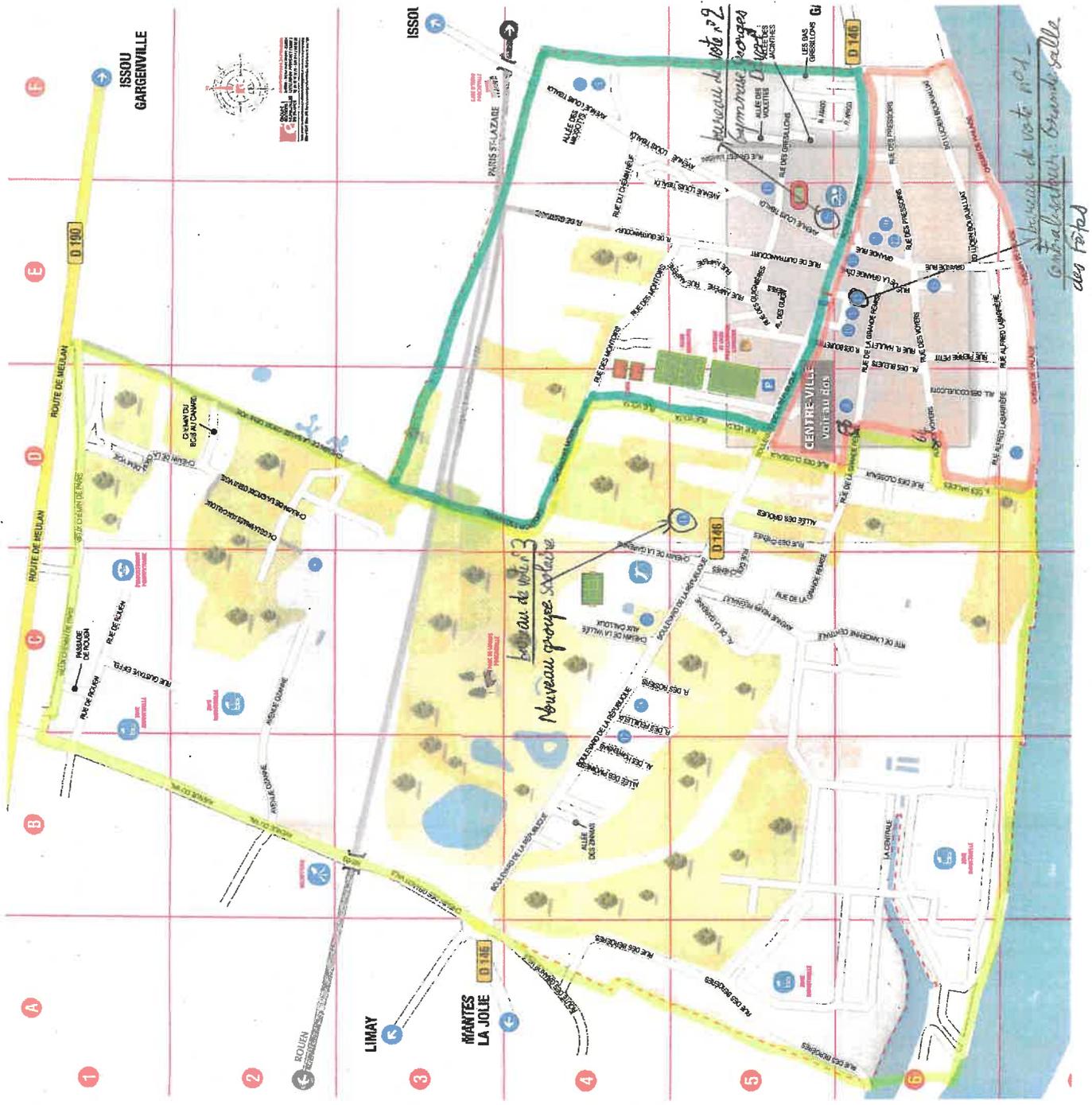
Jehane BENSEDIRA.

Annexe 1

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du 21 JUIL. 2021
Le Préfet des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau,


Fabrice CHAMPEYROUX





ANNEXE N°1

BUREAU DE VOTE N°1-BUREAU CENTRALISATEUR

GRANDE SALLE DES FÊTES

Nombre d'électeurs : 727 électeurs

Adresse : 17 boulevard de la République

Périmètre du bureau de vote :

- Rue de la Grande Remise (du n°1 au n°66)
- Rue des Bourettes
- Rue des Voyers (du n°1 au n°63)
- Allée des Bleuets
- Rue Raymond Haulet
- Rue de la Grange Dime
- Grande rue
- Rue des Pressoirs
- Boulevard Lucien Bourjalliat
- Rue Alfred Labarrière
- Allée des Coquelicots
- Rue Pierre Petit
- Place Adam
- Ruelle du Trou Margot
- Rue de la Procession
- Rue des Ecoles
- Allée des Châtaigniers
- Chemin de Halage
- Rue des Chauds Soleils

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du ...2...1.../11/11... 2021
Le Préfet des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau,


Fabrice CHAMPEYROUX

MAIRIE DE PORCHEVILLE

17 Boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE
☎ 01.30.98.87.87 – hotel-de-ville@mairie-porcheville.fr



ANNEXE N°2

BUREAU DE VOTE N°2

GYMNASE GEORGES DAVOT

Nombre d'électeurs : 676 électeurs

Adresse : Avenue Louis Tibaldi

Périmètre du bureau de vote :

- Boulevard de la République (du n°1 au n°66)
- Route de Rangipont
- Rue des Montoirs
- Chemin des Montoirs
- Rue Ampère
- Rue des Guignières
- Allée des Guignières
- Rue de Guitrancourt
- Avenue Louis Tibaldi
- Cité Louis Tibaldi
- Allée des Lilas
- Rue du Chemin Neuf
- Allée des Myosotis
- Rue du Pieds de Chêne
- Rue Ernest Minisini
- Allée des Violettes
- Allée des Jacinthes
- Rue des Grésillons
- Chemin des Hauts Grésillons
- Rue Arago

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du 21 JUIL. 2021
Le Préfet des Yvelines
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau,

Fabrice CHAMPEYROUX

MAIRIE DE PORCHEVILLE

17 Boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE
☎ 01.30.98.87.87 – hotel-de-ville@mairie-porcheville.fr

ANNEXE N°3

BUREAU DE VOTE N°3

NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Nombre d'électeurs : 575 électeurs

Adresse : 110 boulevard de la République

Périmètre du bureau de vote :

- Boulevard de la République (du n°67 jusqu'à la fin du boulevard)
- Rue Volta
- Allée des Marguerites
- Allée des Jonquilles
- Rue des Closeaux
- Rue de la Grande Remise (du n°67 jusqu'à la fin de la rue)
- Rue des Malides
- Rue des Voyers (du n°64 jusqu'à la fin de la rue)
- Impasse des Fuchsias
- Impasse des Dahlias
- Allée des Orchidées
- Impasse des Erables
- Allée des Groues
- Rue des Chênes
- Allée des Chênes
- Route de l'ancienne centrale
- Avenue Henri Regnault
- Allée de la Garenne
- Chemin de la Garenne
- Rue des Rosiers
- Rue des Feuilleux
- Allée des Hortensias
- Allée des Pivoines
- Allée des Zinnias
- Rue des Bergères
- Chemin des Grands Vals
- Avenue du Val
- Avenue Ozanne
- Rue de Rouen
- Ancien chemin de Rouen à Paris
- Rue Gustave Eiffel
- Chemin de la Vallée aux Cailloux
- Chemin de la Croix demi
- Chemin du Bois au canard

Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral du 21 JUIL. 2021
Le Préfet des Yvelines
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau,


Fabrice CHAMPEYROUX

MAIRIE DE PORCHEVILLE

17 Boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE
☎ 01.30.98.87.87 – hotel-de-ville@mairie-porcheville.fr